



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Retour en France des joueurs de football étrangers

Question écrite n° 29028

Texte de la question

M. Bruno Bilde interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'ouverture des frontières nationales au foot-business. Alors que la France vient de franchir la barre tristement symbolique des 20 000 morts de l'épidémie de covid-19, le Gouvernement n'en finit plus de se perdre dans les incohérences et les contradictions d'une gestion de crise affligeante. Lors de son allocution télévisée du 13 avril 2020, le Président de la République annonçait que les frontières resteraient fermées avec les pays extra-européens et ce jusqu'à nouvel ordre. Pourtant ces mêmes frontières sont aujourd'hui béantes pour les stars étrangères du championnat de football de Ligue 1 parties se confiner dans leur pays depuis le 17 mars 2020. En effet, prenant le contre-pied de la parole présidentielle, le ministère de l'intérieur a déclaré que les footballeurs étrangers pourraient revenir en France dès la reprise de l'entraînement de leur club « sans problèmes », sans aucune mise en quarantaine, quelle que soit leur nationalité et leur provenance. Ainsi, les joueurs du PSG comme les Brésiliens Neymar et Thiago Silva, l'Uruguayen Cavani ou encore le Costaricain Keylor Navas seront libres de retrouver les terrains et les vestiaires français sans le moindre contrôle sanitaire. Ce déconfinement à la carte est totalement incompréhensible au regard des risques qui découlent de ces retours incontrôlés. Comment peut-on demander à tous les Français de respecter scrupuleusement les mesures de confinement afin de sauver des vies et en même temps établir des exceptions selon le statut de certaines personnalités qui ont pu être en contact avec le virus ces dernières semaines ? Si le retour en France des joueurs extracommunautaires peut évidemment s'entendre avec la reprise progressive de leur activité professionnelle, ces derniers devraient impérativement être testés à leur départ à l'aéroport et obligatoirement contrôlés à leur arrivée avec au minimum une prise de température et une prise de sang. En cas de contamination, ils pourraient ainsi être isolés. Il serait condamnable que le Gouvernement s'incline une nouvelle fois devant la pression des clubs de football après la funeste décision d'autoriser le match entre l'Olympique lyonnais et la Juventus de Turin le 26 février 2020, avec le déplacement de 3 000 supporters italiens qui avaient participé à la propagation du coronavirus en France. Les règles sanitaires et les mesures destinées à protéger la population ne doivent pas être sacrifiées au profit des enjeux financiers et sportifs. Il souhaite connaître sa position sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bilde](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29028

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Sports, jeux Olympiques et Paralympiques](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 avril 2020](#), page 3083

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)